

Travaux de voirie

Le Grand Besançon Métropole a repris la compétence des voiries communales qui lui ont été transférées et sous l'impulsion de la commune de Pugey, des travaux d'entretien routier ont pu être entrepris récemment, notamment chemin des Planches, lotissement des Grands Prés, chemin des Prés Bassand et lotissement des Hauts de Pugey.

Les routes et les rues se détériorent avec le temps (fissures, affaissements, déformations ...). Seul un entretien adapté (différentes techniques selon le cas) et régulier permet de prolonger la vie du réseau routier.

L'entretien routier est primordial pour assurer la pérennité du réseau.

Il faut savoir qu'un euro investi en entretien peut économiser plus de dix euros de dépenses supplémentaires quelques années après.



La Fibre à Pugey

Orange a terminé le déploiement de la fibre sur le centre-bourg à l'exception de la route de Levier, les travaux de ce quartier et en direction du Bonnet Rond et des Clairons ayant été interrompus par l'épidémie.

Actuellement, Orange semble être le seul prestataire à avoir commencé le raccordement de ses clients. Le raccordement des habitations dépend de la stratégie et du calendrier de chaque opérateur. Les clients SFR, Bouygues et Free doivent donc contacter leur opérateur afin de connaître leur politique de raccordement.

Composition du conseil municipal

M Frank Laidié (maire)	Mme Sylvie Bouquet (Conseillère Municipale)
M Sébastien Morel (1er adjoint)	M Gaëtan Bousson (Conseiller Municipal)
M. Yannick Favory (adjoint)	M Bruno David (Conseiller Municipal)
M. Nicolas Braillard (adjoint)	M Samuel Estanave (Conseiller Municipal)
M Michel Jourdan (adjoint)	Mme Marie-Josèphe Martin (Conseillère Municipale)
M Gilles Didier (conseiller délégué)	Mme Emmanuelle Maucourant (Conseillère Municipale)
Pour voir la composition des commissions, nous vous invitons à consulter le site http://pugey.fr/conseil-municipal/les-commissions-2/	Mme Céline Moisson (Conseillère Municipale)
	Mme Maja Trajkovski (Conseillère Municipale)
	M Yvan Viennet (Conseiller Municipal)

Travaux forestiers

Suite au vote du programme d'aménagement de la forêt datant du 25 novembre 2019, des travaux de plantation, avec des travaux de préparation en amont, vont être réalisés dans 2 parties des parcelles forestières de la forêt de PUGEY : la parcelle 31 (en face de la cabane de chasse) et la parcelle 9 (le long de la route d'Epeugney).

Diverses essences feuillues vont être plantées dans des tilleuls, alisiers torminaux, érables planes et sycomores mais aussi diverses essences résineuses dont des cèdres de l'Atlas.

Ces essences ont été choisies en fonction du sol, pour répondre à l'évolution des conditions climatiques, mais aussi pour apporter une diversité biologique à la forêt.

Le coût total estimatif de ces travaux est de 8 132€ HT.

Préservons la biodiversité

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) recommande de ne plus tailler les haies ni d'élaguer les arbres entre fin mars et fin juillet, afin que les oiseaux notamment les mésanges, rouges-queues, moineaux... puissent nidifier en paix. Un geste simple mais essentiel pour préserver la biodiversité !

Réseau d'eau potable

La Régie Eau et assainissement de Grand Besançon Métropole a décidé de conduire d'importants travaux sur le réseau d'eau potable. Depuis la salle du temps libre en passant par le haut de la Maltournée, le réseau sera rénové et renforcé jusqu'au château d'eau de Larnod. Ces travaux doivent se poursuivre jusqu'à fin juillet.

Commune de Pugey

L'essentiel de l'information



Mairie de Pugey

6, rue de la Maltournée
25720 Pugey

Téléphone : 09 67 48 50 93

Courriel :

Secrétariat
mairiedepugey@orange.fr

Périscolaire
francas.fontain@orange.fr

Communication
compugey@orange.fr



Permanences

Mardi de 17h00 à 18h30
Vendredi de 15h30 à 17h30

Rédaction

Commission information et communication

Responsable de publication

Frank Laidié



Editorial

Dans ce contexte exceptionnel de crise sanitaire, votre équipe municipale s'est rapidement mise en ordre de marche, d'abord de façon informelle mais avec une réelle réussite. L'organisation exemplaire du marché chaque semaine depuis le début du confinement en totale coordination avec l'association Pugey fait son marché et sa présidente Martine Braillard n'a été possible que par la présence nombreuse et fidèle des élus et des bénévoles. La mise en place d'un système de courses solidaires, le recensement et la distribution des masques, gants et de tout ce matériel qui faisaient tant défaut au cœur de la crise, les deux distributions des masques proposées en collaboration avec le Grand Besançon Métropole aux Pugelots en sont d'autres exemples. Grâce à tous ceux qui ont œuvré à ces initiatives, notre village a été fidèle à son identité profonde faite de solidarité, de maintien du lien social et intergénérationnel. Le maire que je suis ne peut que s'en féliciter. En raison du confinement, les commémorations du 8 mai n'ont pas pu se dérouler dans des conditions normales. Une cérémonie s'est déroulée sans public. Néanmoins, le monument a été pavoisé et les élus ont déposé une gerbe.

Aujourd'hui, deux conseils municipaux ont enfin pu se tenir. Le premier a permis l'élection du maire, adjoints, conseiller municipal délégué et le second de mettre en place les différentes commissions. Ce Pugey info vient vous présenter la nouvelle organisation de l'équipe municipale que vous avez élue dès le premier tour et que j'ai le plaisir de conduire. Nous sommes déjà au travail avec enthousiasme et les commissions vont toutes se réunir très rapidement avant de s'ouvrir ensuite à la participation des Pugelots qui le désirent.

Cette tribune m'offre la possibilité de m'associer sincèrement une fois encore à la douleur de toutes les familles pugelotes qui ont connu le deuil pendant cette période de confinement. Les contraintes sanitaires ont été certes nécessaires mais aussi cruelles ne serait-ce qu'en empêchant la communauté villageoise d'être à leurs côtés. Si dans ces quelques lignes, j'ai pu évoquer l'identité profonde de notre village dont nous pouvons être si fiers, il est pour moi évident que Charles Bernard qui a incarné tant d'années le Foyer rural et Marcel Sirdey « Pugey fait son marché » mais aussi le Club des Anciens, ont été de ceux qui à leur manière l'ont forgée. Charge à nous de perpétuer cet héritage si précieux au profit de tous les Pugelots.

Frank Laidié

INSCRIPTION À LA NEWSLETTER DU SITE « PUGEY.FR »

Afin de recevoir les infos, lors de leur publication sur le site internet de la commune, deux solutions pour vous inscrire : par mail, adressé à compugey@orange.fr ou sur papier libre dans la boîte aux lettres de la mairie en indiquant vos nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et email.

Marché et confinement

Pendant l'ensemble de la période de confinement, le Marché de Pugey a continué à fonctionner, en respectant l'ensemble des conditions sanitaires. Les mesures mises en place (cheminement imposé, système de pré-commande, livraison à domicile pour les anciens) et la mobilisation des bénévoles et des élus ont permis d'obtenir un statut dérogatoire à l'interdiction préfectorale de la tenue des marchés alors que l'ensemble des marchés de l'Agglomération étaient fermés pour tout ou partie de la période de confinement.

L'organisation mise en place pendant cette période de confinement a été une réelle réussite en offrant l'accès à des produits de qualité à une moyenne de 230 clients par marché et en permettant aux différents producteurs de maintenir leur activité dans un contexte économique très difficile.

Le marché de Pugey est même devenu un point de contact fixe de la gendarmerie pendant la période de confinement : <https://www.macommune.info/des-questions-a-poser-la-gendarmerie-cree-des-points-de-contact-fixes-dans-de-nombreuses-communes/>

Plus d'informations : <http://pugey.fr/le-marche-darguel-pugey/>

Pour vous abonner à la lettre du marché, merci de nous envoyer vos Nom, prénom, lieu de résidence et adresse mail à pugeyfaitsonmarche@gmail.com



Déconfinement et scolarisation

Suite aux différentes annonces ministérielles, le SIFALP a décidé la réouverture de l'école. Celle-ci s'est déroulée en deux temps.

A compter du jeudi 14 mai, l'école a accueilli les classes de Grande Section de maternelle, de CP et de CM2. Au total, 36 enfants ont été inscrits par leurs parents sur cette période. Ils ont été scolarisés sur site, tous les jours, dans le respect des mesures sanitaires et de l'organisation spécifique qu'elles impliquent. Les autres élèves ont bénéficié d'un enseignement à distance pendant cette période.

Les autres classes ont repris à partir du 2 juin à l'exception des classes de Petite et Moyenne Section dont la rentrée est reportée à septembre en raison des difficultés liées à l'application du protocole sanitaire. Sur cette période, 110 enfants ont été inscrits sur 156 attendus. Le nombre d'inscrits a alors dépassé les normes imposées par le protocole (15 élèves en élémentaire et 10 en maternelle). Il a donc été décidé de scolariser les enfants, sur site, une semaine sur deux, en alternance avec des devoirs à la maison.

Les élèves de Grande Section de maternelle sont accueillis à l'école à temps plein toutes les semaines.

Les prestations périscolaires (accueil du matin, cantine et garderie du soir) ont été proposées dès le 14 mai.

Pendant l'ensemble de la période de confinement et de déconfinement, les enfants des personnels prioritaires (soignants) ont été accueillis sur site.

L'ensemble de ces mesures peuvent être réévaluées en fonction de l'évolution du protocole sanitaire.

Plus d'informations : <http://pugey.fr/actualites/reouverture-de-lecole/>



Incivilités et nuisances



Suite à de nombreux signalements en mairie, il semble important de rappeler que les nuisances sonores résultant de travaux de bricolage et de jardinage sont réglementées par un arrêté préfectoral.

Celui précise que : "Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent."

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30

les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

D'autre part, il semble nécessaire de rappeler que les bennes à verre et le parking du cabinet médical ne sont en aucun cas des décharges publiques. Les élus ont dû intervenir à de multiples reprises au cours de la période de confinement pour débarrasser un très grand nombre de sacs poubelle déposés en ces lieux. Une plainte a été déposée auprès des services de gendarmerie.

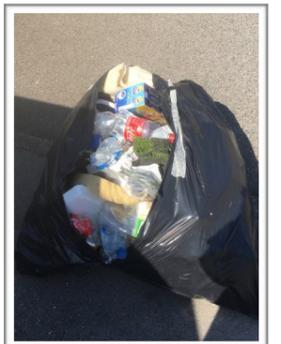
Pour rappel, une délibération du conseil municipal en date du 04/05/2013 instaure un forfait de 300 euros à tout contrevenant pour frais d'enlèvement et d'élimination de ces dépôts sauvages.

Dans le même ordre d'idée, il faut rappeler que le brûlage à l'air libre de tout type de déchets, y compris végétaux, est interdit. Le non-respect des dispositions du Règlement Sanitaire Départemental expose le contrevenant à une amende de 3e classe, pouvant s'élever au maximum à 450€.

Enfin, il est regrettable de constater que des habitants ont eu à subir des nuisances sonores excessives liées à des fêtes qui, là encore, ont laissé un triste paysage le lendemain.

Nous rappelons donc ici chacun à ses responsabilités et à respecter le voisinage.

Plus d'informations : <http://pugey.fr/renseignements-pratiques/reglementation-des-bruits-de-voisinage/>



Tranquillité Vacances

La période des vacances est généralement une période propice aux cambriolages du fait de l'absence des propriétaires et des locataires des logements. La gendarmerie organise donc "l'opération tranquillité vacances". **Une fois alertée de votre absence, elle veille sur votre logement.**

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Pour s'inscrire :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

Voici quelques conseils utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous.

Il est important de "faire vivre" votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type "minuteur" peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr.

Plus d'informations : <http://pugey.fr/actualites/operation-tranquillite-vacances/>